

LA LAÏCITE SELON MARINE LE PEN : UN PRINCIPE PERVERTI AU SERVICE DE L'ISLAMOPHOBIE

Par **J-P De Lisle***

Le 5 mars 2012

En 2002, le mot laïcité ne figurait tout simplement pas dans le programme du FN pour les législatives. En 2007, il fait son entrée dans le programme de Jean-Marie Le Pen, mais de manière particulièrement discrète : le mot apparaissait deux fois en 70 pages, et était assimilé au refus du communautarisme. Aucune précision n'était donnée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou sur la liberté garantie aux cultes. Le poids du lien historique entre le FN et l'église catholique était fort. Réaffirmer trop nettement la laïcité pouvait être perçu par l'électorat catholique conservateur comme une menace indirecte.

En 2012, l'évolution est nette car Marine le Pen marche sur les traces de Nicolas Sarkozy. Les propositions se font plus précises, plus larges... et plus nettement dirigées contre l'islam.

1 - CE QUE MARINE LE PEN PROPOSE

Le projet vise à interdire toute action, à l'initiative ou avec le soutien des pouvoirs publics, susceptible d'être analysée comme une « discrimination à rebours » pour les non musulmans (pratiques des cantines et restaurants scolaires, des piscines ou des établissements de santé et plus généralement de toutes les structures recevant du public et financées par de l'argent public...).

Toute discrimination positive pour l'embauche d'étudiants ou d'apprentis sera interdite, dans la fonction publique, dans les entreprises privées et dans les établissements d'enseignement financés par de l'argent public.

Le projet vise aussi à interdire toute forme d'aide à la construction de lieux de culte (dont les baux emphytéotiques) ainsi que toute forme de financement par des moyens venant de l'étranger.

* Pseudonyme

S'agissant des services publics, tous les usagers se verront interdire la manifestation d'une appartenance religieuse (port du voile, tout signe religieux ostentatoire) et il est indiqué qu'une extension de l'interdiction aux transports publics sera envisagée.

2 - DECRYPTAGE : LA LAÏCITE PERVERTIE, LA LIBERTE DETRUITE

Marine Le Pen a fait de la défense de la laïcité un des éléments de la « refondation républicaine » qu'elle appelle de ses vœux, sans craindre la contradiction, l'incohérence et les menaces sur un édifice fragile auquel le pays est attaché.

Tout en qualifiant l'équilibre trouvé en France depuis le vote de la loi de 1905 de « particulièrement heureux », le programme s'inscrit surtout dans la droite ligne de l'action de N. Sarkozy qui, depuis quelques années, tord la laïcité et l'affaiblit. Le Front national transforme ce concept constitutionnel synonyme de liberté et de tolérance en instrument de combat contre l'islam, et mélange, de manière non innocente, les considérations sur l'immigration et sur la liberté religieuse, comme si tous les migrants étaient des croyants et des pratiquants... et comme si tous les pratiquants étaient des extrémistes.

Certaines intentions soi-disant consensuelles (interdiction constitutionnelle de la reconnaissance de « communautés », institution d'un ministère de l'intérieur, de l'immigration et de la laïcité, interdiction de toute discrimination raciste, sexiste et discriminatoire) masquent mal des orientations radicalement hostiles à l'islam de France.

Si les propositions du Front national devaient un jour être mises en œuvre, c'est un siècle de tolérance qui serait mis à bas et, par-delà les seuls musulmans, l'ensemble de ceux qui pratiquent une religion seraient atteints dans leur droit, catholiques compris. Sur un sujet aussi sensible, la France irait droit vers une situation de conflit civil violent.

2.1 - UN EQUILIBRE « HEUREUX » QUI SERAIT MIS A MAL

Si le programme de Marine Le Pen affirme que la construction issue de la loi de 1905 est « heureuse » et équilibrée, elle s'en fait une idée fautive et ne craint pas de se contredire. En effet, plusieurs des règles qu'elle propose d'instaurer existent déjà... ou sont parfaitement contradictoires avec la loi de 1905.

- Des propositions inutiles

Ainsi, introduire dans la Constitution l'interdiction des « communautés » n'a pas de sens : l'article 3 de la Constitution dispose déjà que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». La France est par ailleurs « indivisible » (art. 1^{er}), ce dont le Conseil constitutionnel a déduit qu'il n'était pas possible de parler de « composantes du peuple français », seules les « populations d'outre-mer » bénéficiant d'une forme de reconnaissance.

De la même manière, il est clair que les discriminations de toute nature sont interdites, par le principe constitutionnel d'égalité et par de nombreuses dispositions législatives, dont celles incluses dans le code pénal.

- Des propositions dangereuses pour la société française

Comme il n'est pas possible de présumer que toutes les propositions du Front national sont frappées d'incompétence, il faut bien qu'elles aient un sens.

L'interdiction des discriminations est en réalité destinée à empêcher toute mesure positive visant à réparer des inégalités, dans l'accès à l'emploi, dans la formation, dans l'aménagement du territoire. A lire le projet, ce sont toutes les politiques territoriales en faveur des quartiers en difficultés qui sont menacées.

Sur la laïcité au sens strict, la contradiction saute aux yeux car les propositions de M. Le Pen visent ni plus ni moins qu'à une remise en cause de l'équilibre trouvé, non sans difficultés, depuis un siècle. En pratique, toutes les structures ayant de près ou de loin à voir avec une pratique religieuse seraient menacées. C'est vrai pour les structures sociales (petite enfance, établissements pour les personnes âgées...) ; c'est vrai aussi pour les établissements d'enseignement privés, alors même que, dans leur règlement et leur fonctionnement quotidiens, ils n'ont adopté aucune attitude hostile à qui que ce soit. Toutes les religions seraient concernées, y compris la religion catholique.


De la même manière, la « modernisation » de la loi de 1905 conduirait à l'interdiction de l'entretien des lieux de culte, sans distinction selon qu'ils ont été édifiés avant ou après le vote de la loi (« toutes les facilités accordées à des cultes seraient interdites »). En voulant lutter contre l'islam, c'est l'ensemble des religions qui sont atteintes. Ainsi, alors que la laïcité est aujourd'hui une construction équilibrée, interdisant les subventions directes aux cultes et les manifestations contraires à l'ordre public, mais facilitant la vie des habitants de ce pays, dans la tolérance et le respect de chacun, croyant ou non croyant, pratiquant ou non pratiquant, le programme du FN menacerait les habitudes les mieux établies de la société française. Avec le FN, c'est une société d'intolérance, d'ignorance et d'interdiction généralisée qui se dessinerait.

2. 2 - UNE LAÏCITE « EGALITAIRE » QUI MASQUE MAL UNE LAÏCITE DE COMBAT CONTRE L'ISLAM

En réalité, les propositions du Front national, en voulant cibler l'islam, désigné comme l'ennemi, atteignent l'ensemble de la société et des religions.

Car, ce qui sous-tend le projet du FN, c'est une islamophobie qui ne se cache guère. Les déclarations publiques des responsables de ce parti laissent encore moins de place au doute et il est presque inutile d'en faire la liste¹.

¹ En décembre 2010, Marine Le Pen avait comparé le phénomène ultra-minoritaire des prières de rue à une occupation par une force armée. Le programme du FN ne craint pas la contradiction en mentionnant expressément



L'immigré, assimilé à un musulman pratiquant et à un intégriste, menacerait l'identité de la France. Force est de constater que le ministre de l'intérieur Claude Guéant a donné raison au FN en indiquant, en mars 2011, que « les Français veulent que la France reste la France », comme si la France était menacée.

l'interdiction de mise à disposition, par ailleurs temporaire, de la caserne du boulevard Ney pour que les fidèles disposent d'un lieu de culte digne et compatible avec l'ordre public.